



CASELLI & ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

86.154u

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

LE 04 AOUT 2008

SOUS LE N°

11247

ACOFI

**Société à responsabilité limitée
au capital de 250 000 €**

**Siège social : 33 avenue Pierre Brossolette
94000 CRETEIL**

**RAPPORT EN VUE DE LA
TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ ACOFI
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

**RAPPORT EN VUE DE LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ACOFI
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2003 nous vous présentons notre rapport sur :

la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession, sur la base de la situation établie au 30 juin 2008 par votre société.

Nous avons vérifié la valeur des biens composant l'actif social.

Nous attestons par la présente que le montant des capitaux propres de la société ACOFI est au moins égal au capital social, conformément aux dispositions de l'article 225-244 du Code de Commerce.

Les statuts de la société dans sa nouvelle forme ne prévoient pas d'avantage particulier à profit d'un actionnaire ou d'un tiers.

Fait à Paris,
Le 31 juillet 2008



Gérard CASELLI

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Paris